

**CHAMPIONNAT LIGUE REGIONALE HAUTS DE FRANCE
(Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans)
COUPE LIGUE REGIONALE HAUTS DE FRANCE
(Para Karaté)
KATA ET COMBAT**

DATE dimanche 27 février 2022
SALLE Complexe Sportif Léo LAGRANGE
ADRESSE Boulevard Géo André – 02300 CHAUNY
BILLETTERIE Tarif : 5€ / Gratuit -12 ans
CATEGORIES Cadets / Juniors / Séniors / Para Karaté / Vétérans (Masculins / Féminins - Individuels)



DATE LIMITE INSCRIPTION 18 février 2022 (vétérans)
Fiche d'inscription Para Karaté sur : <https://sites.ffkarate.fr/hautsdefrance/calendrier/>

* Les dates, lieux, horaires sont donnés sous réserve de modification, les informations définitives sont disponibles sur <https://sites.ffkarate.fr/hautsdefrance>

dimanche 27 février 2022

Briefing des coaches : 08H45

Contrôle et pesée CADETS :

08H30 - 08h45 : Cadets Masculins & Féminins Katas*

08h45 - 09H00 : Cadets Masculins : -40 kg / -45 kg / -52 kg / -57 kg / -63 kg / -70 kg / +70 kg

Cadets Féminins : -42 kg / -47 kg / -54 kg / -60 kg / +60 kg

* Les compétiteurs participants aux deux épreuves pourront valider leur participation en combat lors du contrôle kata

09h00 : Début de Compétition

Contrôle et pesée JUNIORS :

10H00 - 10h15 : Juniors Masculins & Féminins Katas*

10h15 - 10h30 : Juniors Masculins : -55 kg / -61 kg / -68 kg / -76 kg / +76 kg

Juniors Féminins : -48 kg / -53 kg / -59 kg / +59 kg

* Les compétiteurs participants aux deux épreuves pourront valider leur participation en combat lors du contrôle kata

Contrôle PARA KARATE :

11H15 - 11h30 : - Fauteuils

- Malvoyants et non-voyants

- Handicap mental 1ère division

- Handicap debout

* Les compétiteurs participants aux deux épreuves pourront valider leur participation en combat lors du contrôle kata

Briefing des coaches : 14h00

Contrôle et pesée SENIORS & VETERANS :

13H45 - 14h00 : Séniors & Vétérans Masculins / Féminins Katas*

14h00 - 14h15 : Seniors Masculins : -60kg / -67 kg / -75kg / -84kg / +84kg

Seniors Féminines : -50kg / -55kg / -61kg / -68kg / +68kg

Vétérans Masculins : -67 kg / -75kg / -84kg / +84kg

Vétérans Féminins : -55kg / -61kg / -68kg / +68kg

* Les compétiteurs participants aux deux épreuves pourront valider leur participation en combat lors du contrôle kata

A LA FIN DE CHAQUE CATEGORIE : Remise des médailles

LIGUE REGIONALE HAUTS DE FRANCE

89, Rue du Faubourg de Cambrai

59300 Valenciennes

03 27 27 66 14

lrhdf.ffkarate@orange.fr

Toute personne de 16 ans et plus (pratiquant, encadrant, accompagnant ou spectateur) souhaitant accéder à la structure doit obligatoirement présenter un pass vaccinal valide.

Les mineurs de 12 ans à 16 ans souhaitant accéder à la structure doivent présenter un pass sanitaire valide.

Les mineurs de moins de 12 ans et 2 mois peuvent librement accéder à la structure, sans présentation du pass sanitaire.

RÈGLEMENTATION NATIONALE PARA-KARATE

AUTORISATION A PARTICIPER :

Sont autorisés à participer les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Fiche d'inscription disponible sur : <https://sites.ffkarate.fr/hautsdefrance/calendrier/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. (Cf. Page 39 – Compétiteur de nationalité étrangère).

PRÉPARATION

1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.
2. Les athlètes fourniront le formulaire médical de la FFKDA qui sera envoyé lors de l'inscription et remis au bureau de contrôle des personnes handicapées sur le jour de la compétition.
3. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
4. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
5. Chaque concurrent doit être licencié à la FFKDA.
6. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
7. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
8. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FFKDA.
9. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH.

RAPPEL

LES COMPÉTITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, les opens, les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, **les pièces administratives obligatoires suivantes** :

- Le passeport sportif en cours de validité.
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour les **championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux ainsi que les compétitions par équipes (coupes et championnats)** en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter **une pièce d'identité française** ; il est impératif de présenter soit la carte nationale d'identité ou le passeport civil français. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimes, cadets et juniors nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France. (Cf. Page 39 chapitre 4 – Compétiteur de nationalité étrangère).

Les compétiteurs doivent s'inscrire aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Les compétitions qualificatives départementales, interdépartementales et régionales sont réservées uniquement aux sportifs licenciés dans la zone géographique où la prise de licence a été enregistrée.

LES CLUBS

Inscriptions aux compétitions

Licences

Afin de pouvoir participer aux compétitions les athlètes doivent être licenciés (Cf. aux pages spécifiques des compétitions pour connaître le nombre de licences).

Certificat médical

Le certificat médical, conformément à la circulaire « Politique fédérale relative à la réglementation en matière de certificat médical », n'est pas exigé pour la participation aux compétitions dès lors que l'athlète est en possession de la licence valide pour la saison en cours.

Pour les personnes majeures

Pour les licenciés majeurs susceptibles de participer à minima à une compétition durant la saison, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du karaté ou de la discipline concernée en compétition.

Désormais, et en application de la circulaire fédérale, la présentation du certificat médical est obligatoire tous les trois ans.

Le seul cas particulier pour lequel l'obligation d'un certificat annuel reste en vigueur est l'ensemble des disciplines « à contraintes particulières », c'est-à-dire les disciplines pour lesquels le combat est susceptible de prendre fin notamment ou exclusivement à la suite d'un KO.

Pour les personnes mineures

Les clubs doivent s'assurer que les athlètes mineurs souhaitant participer aux compétitions, ont bien présenté lors de leur prise de licence au club, une attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

(extrait du règlement des compétitions – saison sportive 2021-2022)

Epreuves individuelles

Catégories concernées : minimes, cadets, juniors

Concernant les catégories vétérans : Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront possibles.

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents), afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur. (Exceptionnellement, le sur-classement des benjamins (minimes) 2èmes année est possible pour les coupes de France zone nord et sud).

Conditions de sur-classement

Concernant les compétitions non qualificatives, les coupes de France (combat et kata) ainsi que les opens de France (combat et kata), le sur-classement est possible. Néanmoins, il n'est pas autorisé dans deux catégories d'âge. L'athlète participe soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie d'âge supérieur.

Tout autre compétition non citée ci-dessus, ex : le championnat de France UNSS, la coupe de France corpo intergénérationnelle, les compétitions nationales de styles, les coupes nationales combinées etc., ne sont pas des compétitions de références pour le surclassement.

Concernant les compétitions qualificatives et les championnats de France

Au niveau des territoires, les championnats départementaux, interdépartementaux et régionaux, le sur-classement dans deux catégories d'âge est possible.

Epreuves équipes

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en équipe, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, de l'informer de son inscription (informer les parents) afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Combat

Le sur-classement des compétiteurs cadets (dettes) est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs juniors est possible en équipes seniors.

Kata

Le sur-classement des juniors est possible en équipe seniors.

Le sur-classement des minimes est possible en équipe cadets-Juniors

Lors des compétitions nationales des équipes kata, les compétiteurs juniors surclassés en équipe seniors ne peuvent pas être engagés dans l'équipe cadets-juniors. Soit ils concourent pour l'équipe cadets-juniors, soit pour l'équipe seniors.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS

COMBAT

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, **juniors et seniors**, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie **des minimes et des cadets** des **tolérances de poids sont accordées**. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.